

au Canada, d'analyser la qualité de notre population active et de faire des recommandations. Le rapport de ce comité est un document dont nous avons lieu d'être fiers. Du premier rapport du comité est né le Conseil économique du Canada, placé sous la direction distinguée de M. John J. Deutsch.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): C'est lui qui a dirigé le comité du Sénat chargé d'étudier le problème de la main-d'œuvre.

L'honorable M. Cameron: C'est bien vrai. Les membres du Sénat savent que c'est M. Deutsch et les membres de son comité qui ont poursuivi la recherche relative à l'étude sur la main-d'œuvre. Le Conseil économique du Canada a été le prolongement logique du rapport en question et il convenait que M. Deutsch fût désigné pour diriger l'organisme. De nombreux hommes d'affaires distingués du Canada ont apporté leur collaboration à l'étude de la situation économique du Canada. Le Conseil a, en novembre dernier, présenté un rapport de premier ordre, qui établissait des objectifs économiques pour les cinq prochaines années.

L'honorable M. Pouliot: C'était après la présentation du rapport du Sénat.

L'honorable M. Cameron: Oui, le rapport du Sénat a été le commencement. J'aime à donner au Sénat le mérite d'avoir amorcé les mesures qui devaient amener l'établissement du Conseil économique. Entre autres travaux, les membres du comité ont fait l'analyse de l'effectif de la main-d'œuvre au Canada.

Honorables sénateurs, je désire vous présenter un bref exposé de ce en quoi elle consistait, mais je ne vais pas vous imposer trop de données statistiques.

L'une des premières choses étudiées a été la composition de l'effectif ouvrier. En 1961, notre population civile active comprenait 6,342,000 Canadiens, répartis ainsi qu'il suit: employés de bureau, 38.6 p. 100; travailleurs manuels, 34.9 p. 100; travailleurs de l'agriculture et des ressources, 13.1 p. 100; occupations de service, 10.8 p. 100; autres, 2.6 p. 100.

La tendance la plus importante à l'égard de la main-d'œuvre durant cette période consistait en un accroissement rapide des employés de bureau et des travailleurs de service; une augmentation relativement lente des emplois de travailleurs manuels; et un fléchissement absolu des emplois de l'agriculture et des ressources.

Honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails, mais j'aimerais faire une ou deux observations sur l'analyse de la

main-d'œuvre. Je voulais obtenir les renseignements fournis quant au rapport variable qui existe entre les groupes de travailleurs manuels et les groupes d'employés de bureau. Le groupe qui croît le plus lentement est celui des cadres. Les sénateurs qui ont suivi la situation de près savent que le pays jouit de l'une des plus grandes périodes d'expansion industrielle de son histoire. Vu les circonstances, on pourrait croire que le groupe des cadres se développerait plus rapidement. Toutefois, les chiffres prouvent qu'il connaît l'expansion la plus lente de tous les groupes de travailleurs de bureau.

Pour que le Canada atteigne ses objectifs économiques dans les prochaines années, il faudra trouver plus de gens mieux qualifiés pour grossir le groupe des cadres.

Le Conseil économique du Canada déclare que du 1^{er} janvier 1963, date à laquelle il a ses tableaux, à 1970, nous devons créer 1.5 million de nouveaux emplois, si nous voulons que 97 p. 100 de la population active aient un emploi. Nous devons donc créer 4,120 emplois nouveaux au cours de chacune des 354 semaines qui séparent janvier 1963 du 31 décembre 1969. Autrement dit, nous devons en créer 214,285 chaque année, si nous voulons simplement intégrer les jeunes Canadiens au marché du travail. Voilà une partie du défi que nous devons aujourd'hui relever.

Quant aux données statistiques, que je trouve plutôt navrantes—et vous partagerez sans doute mon avis à ce sujet—il y a celles de la main-d'œuvre dans le domaine de la santé publique. Vous n'ignorez pas le vif intérêt qu'on porte aujourd'hui, au Canada, aux problèmes de l'assurance-frais médicaux et à divers autres problèmes intéressant la santé. Voilà un domaine qui exige une réelle mobilisation de la main-d'œuvre. Si nous ne formons pas beaucoup plus de médecins, de dentistes et d'infirmières, il est peu probable que ces programmes aboutissent un jour.

Vu l'importance grandissante attachée aux programmes de santé, plus nombreux, mieux conçus, et la nécessité de trouver avec le temps d'autres médecins, dentistes et infirmières, il est bon de connaître la proportion de ces praticiens au sein de la population active. En 1961, il n'y avait que 5,500 dentistes au Canada; seulement 800 de plus qu'en 1951. Rien d'étonnant qu'on doive faire la queue pour se faire obturer les dents. Au Canada, le corps dentaire ne s'est accru que de 800 dentistes de 1951 à 1961.

Dans le domaine de la médecine également, les conditions deviennent assez difficiles. En 1961, il y avait 21,000 médecins au Canada;